

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Service : Cabinet du Maire
Référence : DG/LB/cb/6960
Objet : **Proposition d'organisation du temps scolaire**

Les Lilas, le 14 mars 2014

Monsieur le Ministre,

Nous, représentants de la communauté éducative des Lilas, unis et déterminés, tenons à vous alerter quant à la situation complexe et délicate que connaît notre ville quant à l'application de la réforme des rythmes scolaires.

Le projet éducatif de notre commune s'appuie, depuis plus de vingt ans (calendrier scolaire dérogatoire depuis 1992), sur une annualisation du temps scolaire et une réduction des vacances scolaires d'été.

C'est la raison pour laquelle nous avons élaboré une proposition expérimentale d'application de la réforme pour l'organisation du temps scolaire à partir de la rentrée 2014.

Les conditions dans lesquelles ce projet a été élaboré sont exemplaires : un long processus de concertation réunissant l'ensemble de la communauté éducative Lilasienne (Directeur Académique des Services de l'Education nationale, Inspecteur de l'Education nationale de notre circonscription, enseignants, parents d'élèves, personnels communaux, associations, Délégués départementaux de l'Education nationale...) ayant permis d'aboutir à un consensus fort puisque ce projet a été avalisé par tous les conseils d'écoles de la Ville à la quasi-unanimité.

Ce projet nous semble d'ailleurs conforme à l'esprit de la réforme puisqu'il prévoit bien de réduire le temps de classe quotidien des enfants, augmente le nombre de jours travaillés par an et anticipe même sur le « chantier » que vous avez annoncé souhaiter ouvrir quant à la durée trop importante des congés d'été.

Dès novembre 2013, nous avons transmis cette proposition expérimentale au DASEN. Dans les jours qui ont suivi, celui-ci a demandé à rencontrer le Maire pour lui faire part de l'incapacité qui était la sienne d'avaliser notre projet au regard des décrets ministériels en vigueur. Cependant, au vu de la qualité du travail de concertation et d'élaboration collective accompli, et de la pertinence des choix retenus au regard de la situation particulière des Lilas, il l'a encouragé à porter ce projet auprès de vous pour obtenir qu'il soit accepté.

C'est ce qui a été fait.

Le 10 janvier dernier, le Maire des Lilas et le Maire-Adjoint chargé de l'Education ont été reçus par votre conseillère technique en charge de la réforme des rythmes scolaires, Mme de Brunhoff.

Quelques jours seulement après cet entretien, par un courrier lapidaire et sans appel, ils ont été informés par le DASEN d'un nouveau refus d'avaliser le projet que nous vous avons soumis.

Quelques jours plus tard, le Maire des Lilas vous a adressé une nouvelle demande d'audience, personnelle : elle reste, à ce jour, sans réponse.

Début février, l'ensemble de la communauté éducative Lilasienne s'est à nouveau réunie pour prendre acte de la situation.

Unanimentement, il a été déploré le peu de considération pour le travail de concertation et d'élaboration collective accompli aux Lilas.

Unanimentement, élus, enseignants, parents d'élèves, agents communaux de restauration, d'entretien, d'animation, DDEN, représentants du monde associatif ont décidé :

- ✓ de continuer de porter et de défendre le projet élaboré par les acteurs « de terrain » de la communauté éducative des Lilas ;
- ✓ de refuser de travailler à l'élaboration d'un nouveau projet, qui nierait les particularités de notre ville et ne serait pas conforme à l'intérêt des enfants Lilasiens qui se verraient privés de la possibilité de participer à une large part des activités sportives et culturelles, municipales ou associatives, extraordinairement nombreuses dans notre commune mais organisées depuis plus de 20 ans autour du rythme de la « semaine de 4 jours » ;
- ✓ de refuser de prêter davantage notre concours à l'application de la réforme des rythmes scolaires dans notre ville, quitte à se voir imposer un calendrier scolaire par le DASEN, totalement déconnecté de la réalité locale et n'ayant reçu l'aval d'aucun acteur de la communauté éducative ;
- ✓ d'utiliser tous les moyens à notre disposition pour faire connaître et défendre notre position.

Cependant, nous conservons l'espoir de sortir de cette situation de blocage et de réussir à trouver une solution permettant d'œuvrer ensemble à la meilleure solution pour les enfants des Lilas.

C'est pourquoi nous rééditons une demande d'audience auprès de vous afin de vous expliquer plus en détail le sens de notre démarche et de vous convaincre de l'utilité de l'avaliser.

Quoiqu'il en soit, au regard du peu de temps restant pour préparer sereinement la prochaine rentrée scolaire, la communauté éducative Lilasienne, dans son ensemble, demande un report d'un an, jusqu'à la rentrée 2015, dans l'application de la réforme des rythmes scolaires aux Lilas.

Dans cette attente, nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agrèer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour les élus

Le Maire, Premier Vice-président du Conseil général

Daniel GUIRAUD



Pour les enseignants

Le Directeur de l'école Paul Langevin, représentant syndical

Pierre GAMBINI



Pour les parents d'élèves

La présidente de l'Union de Coordination Locale de la FCPE

Lisa TAPIA



Pour les personnels municipaux d'animation

La directrice du centre de loisirs élémentaire

Sabine BOUGUERN



Pour les personnels communaux de restauration et d'entretien

Un agent de restauration et d'entretien de l'école Courcoux

Marie-Antoinette AKDENIZ



Pour les Agents Techniques Spécialisés des Ecoles Maternelles

Sandrine RICHEL

Une ATSEM de l'école Victor Hugo



Pour les Délégués Départementaux de l'Education Nationale

Le coordonnateur des DDEN pour la ville des Lilas

Michel BOISSET



Pour les associations Lilasiennes

La présidente du « Rucher des Lilas »

Andrée COHEN-SURGHAST

